

PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT DE RÉACTION AU FEU D'UN MATÉRIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59, modifié)

N° RA05-0444

Valable 5 ans à compter du 27 octobre 2005

Matériau présenté par : ALCAN SINGEN GmbH
Alusingen-Platz 1
78224 SINGEN
ALLEMAGNE

Marque commerciale : DILITE®

Description sommaire :
Panneau multicouche, constitué d'une âme en polyéthylène contrecollée entre deux parements en tôle d'aluminium, revêtu sur une face d'une laque polyuréthane (épaisseur 20 µm) et sur l'autre face d'un vernis clair à base de polyester (épaisseur 5 µm).
Masse surfacique nominale : 3,50 kg/m².
Épaisseur nominale des parements en aluminium : 0,2 mm.
Épaisseur présentée : 3 mm.
Coloris : une face blanche et une face aluminium.

Nature de l'essai : Essai par rayonnement avec joint simulé suivant avis CECMI en date du 08 avril 1993.

Classement :

M1

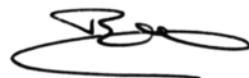
Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée à priori
compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA05-0444 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

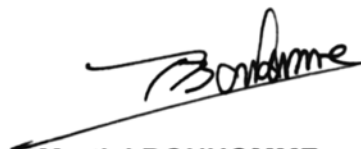
Champs-sur-Marne, le 27 octobre 2005

Le Technicien responsable de l'essai

Le Chef du Laboratoire Réaction au Feu



David BETTOIA



Martial BONHOMME

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essais annexé.